

Séance du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 10 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	27

Objet de la délibération :**FINANCEMENT PARTICIPATION AU 4 L TROPHY
(ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION)**22-02-17/17

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI	Présents : M. GARRON - Président
M. AYCARD	Maire de La Farlède – 1 ^{er} Vice-Président
M. FABRE	Maire de Belgentier – 2 ^e Vice-Président
M. GERARDIN	Maire de Solliès-Toucas – 3 ^e Vice-Président
M. VITRANT	Maire de Solliès-Ville – 4 ^e Vice-Président
Mme XICLUNA	Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Mme MARTINEZ	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQUAULT	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme GAMBA	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme CORPORANDY-VIALON	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. MATTEODO à M. FABRE
Mme BELTRA à Mme RAVINAL
M. BERTI à M. HENRY

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président rappelle que dans le cadre des actions du CISPD, la communauté de communes a inscrit un équipement au rallye dénommé « 4 L trophy ». Cette action s'inscrit dans une démarche de solidarité, d'action humanitaire avec, en amont, une action d'intégration de jeunes en recherche de projet de vie, une action visant à générer du lien entre force de l'ordre et jeunes mais aussi du lien intergénérationnel puisque les travaux de restauration du véhicule sont pilotés par 3 retraités de chez Renault. Ainsi, dans cette démarche, 8 jeunes ont été intégrés dans ce dispositif avec la mission de restaurer la 4 L qui participera au rallye, qui aura lieu du 17 au 27 février (reporté en mai du 5 au 15 mai) prochain au terme d'un engagement personnel

AR Prefecture

083-248300410-20220217-22_02_17_17-DE
Reçu le 24/02/2022
Publié le 24/02/2022

de ces jeunes dans ce projet. Les 2 jeunes en partance ont été identifiés, il s'agit de Ludovic et Méric qui porteront les couleurs du CISP.
il convient de voter une avance sur frais qui sera versée sous forme de subvention (carburant, péage autoroute, frais d'hébergement et nourriture + prévision pour aléas mécaniques) qui sera attribué à l'équipage représentant la CCVG.
Une estimation de 650 € par personne a été calculée.
Cette subvention servira à payer les frais d'essence, le péage autoroute, l'hébergement à Biarritz et à Salamanque (Espagne) ainsi que les frais de nourriture soit 1 400 € pour un périple de 3 600 km (hors Maroc).
Il est proposé également d'attribuer une avance/subvention de 1 000 € qui serait débloquée uniquement en cas de casse moteur ou problème mécanique à réparer sur place.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau,

VU les actions du CISP (dont le 4 L Trophy) programmées et validées par l'Assemblée Plénière réunie le 14 décembre 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté de communes de soutenir cette action.

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 30
contre : 0
abstention : 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du Président et de le transformer en délibération.
- **DE FIXER** à 700 € l'avance pour frais qui sera versé à chacun des deux jeunes identifiés pour participer au 4 L Trophy sous forme de subvention.
- **DE PREVOIR** un montant de 1 000 € pour avarie mécanique qui serait versé en cas de problème mécanique.
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au Budget Primitif 2022, au compte 6574 – subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le ... **24 FEV. 2022**



Docteur André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.